

Vélo et logistique

Dr. Laetitia Dablanc

Il y a deux cyclo-logistiques

100 000
(estimations nombre d'emplois
France compte d'autrui)

70 000

4000

25 000

500 à 1000

30 000

<2000

**Livreur en
poids lourd**

**Livreur en
VUL**

**Livreur en
voiture**

**Livreur en
scooter**

**Livreur en
vélo-cargo**

**Livreur en
vélo**

**Livreur à
pied**



Les vélos-cargo : une nouvelle idylle européenne



International Cargo Bike Festival Groningen

June 14-16th 2019



- **Avantage principal : accès aux voies cyclables**

Un important eco-système sur tout le territoire

- Fédération CoopCycle réunit les **coopératives de livraison** (Olvo à Paris, Toutenvélo à Caen, Beefast à Amiens, Tours N Messengers à Tours, etc.) mais aussi en Allemagne, Belgique, Canada.
- Triporteurs de l'ouest dans une dizaine de villes françaises
- AppliColis est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée à Toulouse
- Les **boîtes à vélo** : association de soutien aux professionnels à vélo
- Secteur de **l'économie sociale et solidaire**
- Modèle économique souvent fragile mais **forte croissance des activités**
- **Fabrication** française et européenne des vélos et conteneurs mais **fragmentée** : au moins six fabricants français de biporteurs, neuf de triporteurs et six de remorques pour vélos - les K-Ryole peuvent transporter jusqu'à 500 kg à une tonne de marchandises
- Les PME traditionnelles et les grands groupes s'y mettent (de coursier.fr à DHL)

NOUVEAU SERVICE DE LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE À STRASBOURG

Accueil » Nouve



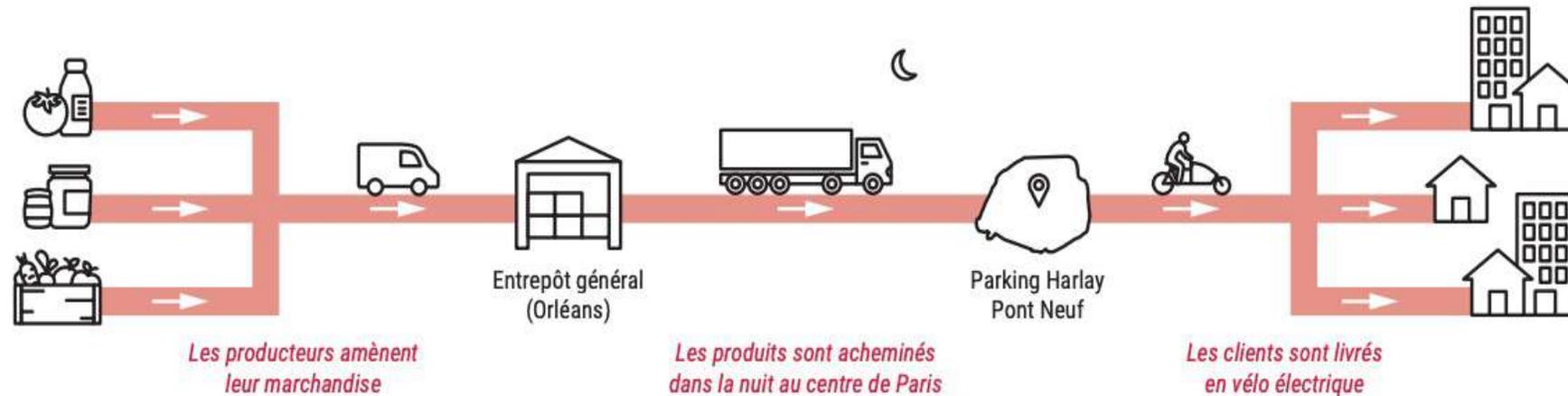
Lauréat de l'appel à projets initié par VNF et l'Eurométropole de Strasbourg, l'entreprise ULS a lancé un service innovant de livraison urbaine mêlant transport fluvial et vélos cargos électriques.

Plan national de développement de la cyclo-logistique, mai 2021

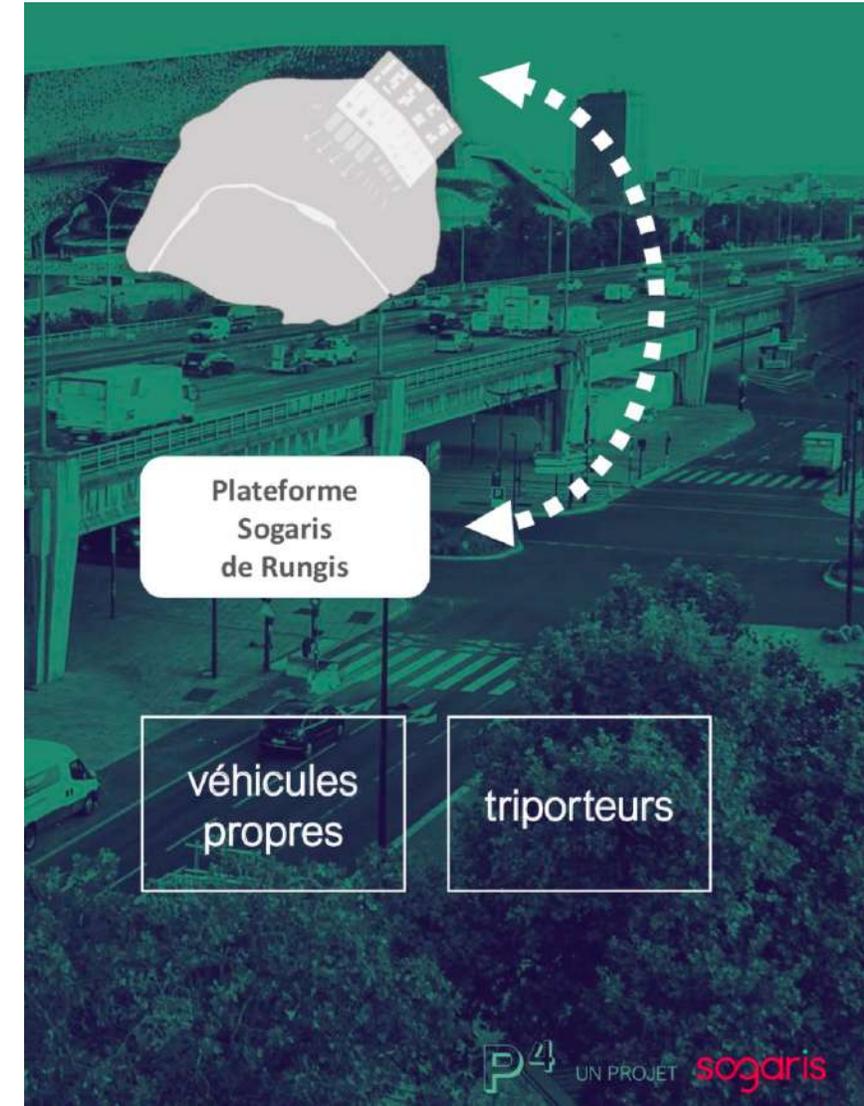
- **Dispositif ColisActiv** : aide financière à la logistique du colis en vélo cargo dans les villes ayant mis en place une ZFE (les villes doivent apporter un cofinancement)
- **Aide à l'achat** de vélos cargos, avec ou sans assistance électrique
- Programme CEE **Ma cycloentreprise** : faciliter la création de microentreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire - programme CEE V-logistique : prêt de vélos cargos à assistance électrique
- Clauses « cyclogistiques » dans les **marchés publics**
- Infrastructures et applis
 - Avec les villes : développement des pistes cyclables, places de livraisons dédiées et locaux spécifiques
 - 4e Programme des investissements d'avenir (Pia4): appel à projets pour la création **d'applications dédiées à la circulation pour la cyclologistique** (optimisation des itinéraires et des chargements, disponibilité des places de livraison, largeur des pistes cyclables, passages impraticables en vélo cargo)

Les infrastructures : pistes cyclables et hubs logistiques

ACHEMINEMENT DES MARCHANDISES DU PRODUCTEUR JUSQU'AU CONSOMMATEUR PARISIEN



Un hub pour les vélos-cargo sous le périphérique parisien



Plateformes de livraisons « instantanées »

- Livraisons en moins de deux heures
- Smartphones, applis, algorithmes
- Auto-entrepreneurs, "gig workers"

Buenos Aires



Stockholm



Kigali



Moscou



Des groupes mondiaux

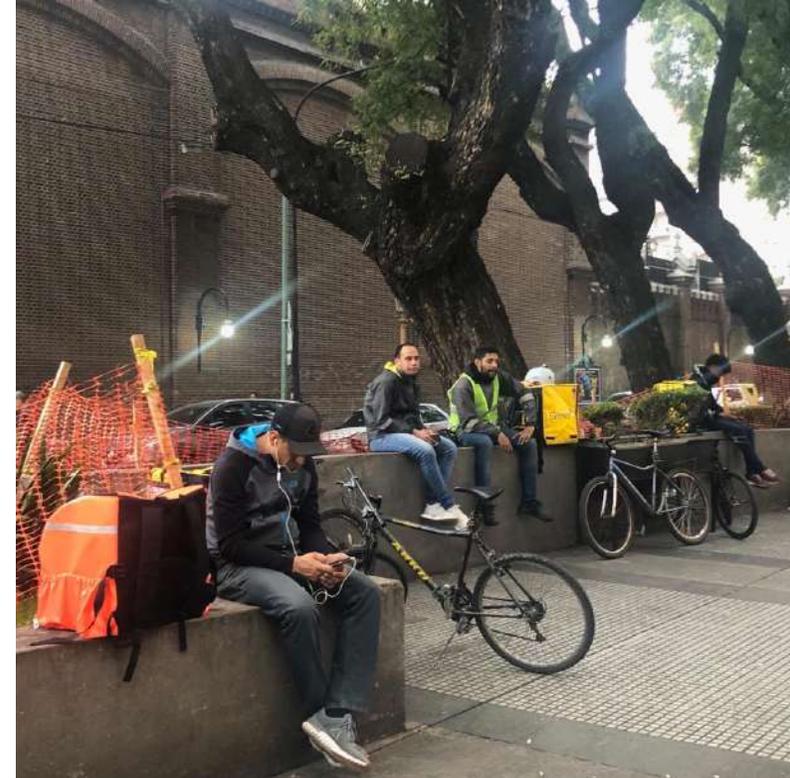
- Valorisation boursière de Meituan en mai 2021 : \$210 Mds
- Postmates vendu à Uber en 2020 pour \$2,65 Mds
- DoorDash vendu à JustEat, commandes en 2020 : +198%
- UberEats (monde) commandes en 2020 : +130%
- DoorDash entré en bourse sur le NYSE en décembre 2020 avec une valorisation de départ de \$72 Mds



Baisses tendancielle des rémunérations et travailleurs précaires

- Emigrés ruraux en Chine
- Réfugiés vénézuéliens en Amérique latine
- Migrants à Paris

Lima, Pérou, 2019



Enquête Paris 2021 sur les livreurs des plateformes

- 7% de femmes
- 59% résident à Paris et 23% en Seine-Saint-Denis
- 10% des livreurs ont la nationalité française
- 38% des livreurs ne possèdent aucun diplôme, 26% sont diplômés du supérieur
- 18% d'étudiants (9% en 2020)
- 11% de coopérateurs (2% en 2020)
- 11% des livreurs travaillent simultanément pour plusieurs plateformes, 34% travaillent uniquement pour Deliveroo, 31% pour Uber Eats
- En moyenne, un livreur travaille 5 jours ½ par semaine, près de 7h/jour et effectue 18 livraisons par jour
- 37% des livreurs déclarent ne pas arriver à trouver d'autre travail
- 34% des livreurs se sont tournés vers cette activité du fait de la pandémie (61% parmi les étudiants)
- La pandémie a entraîné une diminution du nombre de courses et des revenus pour plus de la moitié des livreurs
- 57% des livreurs déclarent que la pandémie a détérioré leurs conditions de travail

Dablanc et al., 2021, <https://www.lvmt.fr/wp-content/uploads/2021/04/Livreurs-2021.pdf>

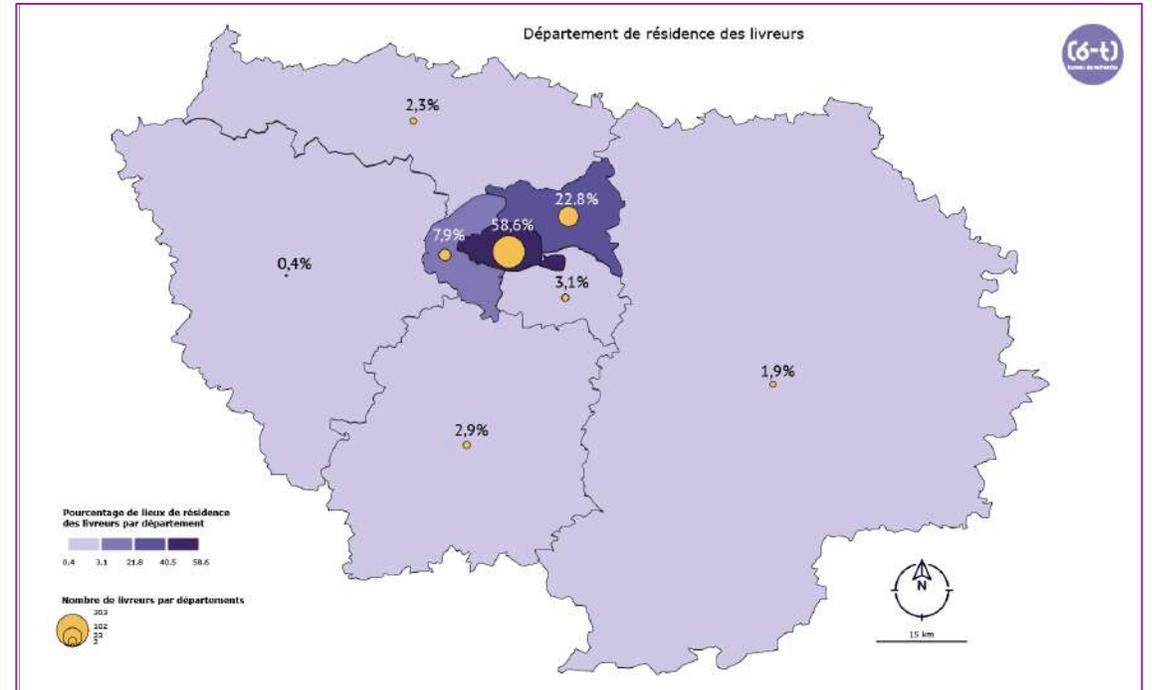
Véhicules utilisés et insécurité juridique

- 36% utilisent un scooter
- 30% utilisent un vélo personnel
- 18% utilisent un Velib
- 7% utilisent une voiture particulière



Déplacements domicile-travail (2021)

- 63% viennent avec le véhicule de livraison
- 16% en TC avec leur vélo
- 13% en TC sans véhicule de livraison
- 8% autre



Lieu de résidence des livreurs
Dablanc et al., 2021

Insécurité routière

- Un souci croissant (25% des enquêtés ont eu un accident)
- Carrefour parisien dangereux (Chebance, 2018) :
 - 51% des **cyclistes civils** ne se sont pas arrêtés au feu rouge
 - 76% des **cyclistes livreurs** ne se sont pas arrêtés au feu rouge



Jurisprudences

- **Cour Suprême californienne** arrêt Dynamex, 30 avril 2018
- **France, Cour de cassation, 4 mars 2020** : un livreur Uber (et UberEats) est en fait un salarié
- **Espagne, Tribunal Supremo, 25 septembre 2020** : un livreur Glovo est en fait un salarié
- **Cour suprême britannique, 19 février 2021**, les chauffeurs Uber sont des « workers »
- **Procura di Milano, 23 février 2021**, obligation par les plateformes de livraison de régulariser et indemniser les livreurs



Hilary Term
[2021] UKSC 5
On appeal from: [2018] EWCA Civ 2748

JUDGMENT

Uber BV and others (Appellants) v Aslam and others (Respondents)

before

Lord Reed, President
Lord Hodge, Deputy President
Lady Arden
Lord Kitchin
Lord Sales
Lord Hamblen
Lord Leggatt

JUDGMENT GIVEN ON

19 February 2021

Heard on 21 and 22 July 2020

Législations et négociations

- Discussions sur une nouvelle directive européenne : ensemble minimal de droits quel que soit le statut
- Espagne : décret introduisant une présomption de salariat pour les livreurs de plateformes
- Italie : négociations actuelles entre plateformes et syndicats, protocole de lutte contre le travail illégal avec le ministère
- Californie, loi AB5 de janvier 2020
 - Les travailleurs des plateformes sont des employés
 - Proposition 22, élections du 3 novembre 2020



Des livreurs espagnols manifestent pour rester autonomes (diapositive Ville de Paris, source Lluís Gene - AFP)

Impacts de cette nouvelle situation législative

- Deliveroo a en partie raté son introduction en bourse en raison de **l'image du secteur**
- En France JustEat et Cajoo **médiatisent l'embauche de salariés**
- Uber au Royaume-Uni ne va plus embaucher que des "*workers*" : salaire minimum, congés payés et retraite
- La proposition 22 en Californie oblige de fait Uber à **mieux rémunérer** ses chauffeurs et livreurs

France : évolution du statut des travailleurs des plateformes numériques

- (2016) (loi El Khomry) Code du travail Art L7342-1
 - « Travailleurs indépendants recourant, pour l'exercice de leur activité professionnelle, à une ou plusieurs plateformes de mise en relation par voie électronique »
 - Responsabilité sociale des plateformes (accidents du travail, formation, droit de « grève »)
- (2019) Loi d'orientation des mobilités, article 20 : « La plateforme peut établir une charte déterminant les conditions et modalités d'exercice de sa responsabilité sociale, définissant ses droits et obligations ainsi que ceux des travailleurs avec lesquels elle est en relation »
- (2020-2021) Mission Frouin, mission Mettling, ordonnance du 21 avril 2021

Ordonnance du 21 avril 2021 sur la représentation des travailleurs des plateformes

- Election professionnelle par voie électronique au printemps 2022
- Concernera près de 100 000 chauffeurs VTC et livreurs
- Pourront s'y présenter les syndicats et les collectifs
- Elections organisées par une Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (nouvel article L7345-1 du code du travail)
- Cette Autorité financée par une taxe sur les PF financera la formation et l'indemnisation des représentants

Article L1326-3 du code des transports et décret du 22 avril 2021

- Indicateurs d'activité à fournir par les PF : publier sur leur site internet « de manière loyale, claire et transparente » des indicateurs de durée d'activité et de revenu des travailleurs au cours de l'année précédente

- Chaire de recherche
- Entrepôts, innovations, mobilités du e-commerce

Résultats en ligne :

- Observatoire des mobilités du e-commerce
- Enquêtes sur les livreurs auto-entrepreneurs à Paris 2016, 2018, 2020, 2021
- Baromètre de la logistique urbaine en temps de confinement
- Analyse de l'immobilier logistique dans 74 métropoles

<https://www.lvmt.fr/chaieres/logistics-city/>